



FAITES VOS JEUX, RIEN NE VA PLUS !

Presque deux mois après le premier tour des élections professionnelles, des salariés nous questionnent quotidiennement sur les sujets suivants :

Que fait le nouveau Comité d'Entreprise ?

Les élections professionnelles seront-elles annulées ?

Qu'en est-il des suites aux conflits qui perdurent ici et là concernant l'organisation du travail, des discriminations que subit la « population fermée » en termes de blocage des salaires et d'évolution, du système des primes par quartiles ?

Quand débiteront les Négociations Annuelles Obligatoires 2012

UN COMITE D'ENTREPRISE EN SURSIS ?

La direction ayant déposé un recours juridique pour demander l'annulation des élections au C.E a gagné le maximum de temps possible en n'organisant la 1^{ère} réunion de mise en place qu'à l'extrême limite du délai légal de 30 jours qui lui était imparti.

Le 3 mai, une discussion préparatoire entre une majorité de syndicats ayant des élus (CFDT, CFTC, CGT Fapt et **SUD**) a permis la constitution d'un bureau de gestion du C.E répartissant les postes en fonction des résultats électoraux.

Ainsi, **SUD** (1^{ère} organisation syndicale tous collèges confondus au plan national) obtient le poste de secrétaire du C.E

La CFDT (3^{ème} OS) obtient le poste de trésorier.

La CFTC (2^{ème} OS) obtient le poste de secrétaire adjoint

La CGT Fapt obtient le poste de trésorier adjoint

Le C.E a tenu sa première véritable réunion ce mercredi 30 mai où seront abordés tous les points concernant la situation financière de l'entreprise, les contrats avec les Clients Donneurs d'Ordre, ainsi que le versement par l'employeur des subventions de fonctionnement et de sa contribution aux Activités Sociales et Culturelles.

A ce jour, la direction n'a encore pas effectué ces versements. Elle espère que le Tribunal d'Instance de Paris décidera d'annuler les élections au C.E.

A QUI PROFITERAIT UNE ANNULATION DES ELECTIONS ?

La direction de Teleperformance, accompagnée par la CFDT, avait indiqué lors de l'audience du 12 avril au Tribunal d'Instance de Paris qu'elle attaquait la CGT FAPT pour avoir déposé une liste concurrente à la CGT FSE à l'élection au Comité d'Entreprise.

Pourtant, La direction aurait pu s'opposer, dès la négociation du protocole électoral, à la présence de deux listes CGT concurrentes sur les mêmes collèges électoraux. De cette manière, cela aurait juste provoqué un léger report de la date des élections.

Pourtant, au soir du 5 avril, lorsque la direction a constaté que les deux listes CGT faisaient chacune plus de 10% des voix, et qu'elles étaient donc représentatives, elle aurait pu saisir la Justice non pas pour demander l'annulation des élections, mais pour obtenir que le nombre de 14 Délégués Syndicaux ne soit pas cumulatif, mais soit à répartir entre les deux Fédérations CGT.

Lors de l'audience du 25 mai, seul l'avocat de SUD a plaidé pour que les élections professionnelles au CE ne soient pas annulées, cela dans le seul intérêt des salariés :

- Pour que les salariés ne fassent pas les frais d'une guerre interne à la CGT,
- Pour que les salariés ne se trouvent pas privés de C.E dans une période où les donneurs d'ordre annoncent des suppressions d'emplois qui se traduiront, inévitablement, par des PSE dans les entreprises sous-traitantes.

Quant à la CGT, qui a joué les élections à la roulette, elle a commis un impair qui a de fortes chances de se traduire par ...un manque, et ce, pour tous les salariés de Teleperformance !

Si le tribunal décidait le 4 juin d'une annulation de l'élection au C.E, cela renverrait la tenue de nouvelles élections à septembre ou octobre... La direction aurait ainsi les mains beaucoup plus libres pour accélérer un processus de fermeture de sites et supprimer des emplois !

DES CONFLITS EN COURS, UNE DIRECTION QUI LOUVOIE...

Suite à la persistance des débrayages sur Villeneuve d'Ascq VA 2, le Directeur des Relations Sociales de Teleperformance avait demandé à SUD de lui communiquer la liste des problèmes et revendications des salarié-es.

Ce directeur, d'ailleurs en partance de l'entreprise, s'est déplacé sur le site de VA2 le 23 mai et a rencontré notre DSC adjoint. Le dialogue n'a débouché sur aucune proposition concrète concernant les sujets abordés :

Pas de négociation sur les salaires en local ou pour une catégorie. Le cadre de discussion est national, ce sont les NAO. Ces mêmes, NAO que la direction avait d'ailleurs promis d'ouvrir dès février !!!

Il n'y aura pas de remise en cause générale du système des quartiles pour les primes, malgré les remontées positives ces sites du Mans et d'Orléans qui ont un autre système. Cela pourrait faire l'objet d'un avenant à l'Accord Rémunération.

Concernant l'Accord Classification / Fonction et les salariés de la « population fermée », aucun engagement de pris. Une négociation d'éventuels avenants pourrait être envisagée, mais elle ne le serait qu'avec les seuls 3 signataires, donc sans SUD.

Aucun engagement de mettre fin à l'organisation du travail pathogène et anxiogène (codes horaires qui changent chaque jour, planification des pauses) mise en place sur les activités SFR de VA 2.

Au contraire, la Responsable locale des Ressources Humaines a répété ce que la direction de Nord Champagne avait dit aux élus du CHSCT le 25 janvier 2012 : cela ne sera pas possible sur l'AT SFR en raison....des sacro-saints flux !!!

Bref, beaucoup de paroles pour finalement ne prendre aucun engagement précis et daté de donner satisfaction aux salariés.

Aujourd'hui, plus personne ne peut être dupe. Les salariés savent par expérience que la direction ne cèdera rien, si ce n'est sous la pression, via des actions multiformes et des décisions obtenues en Justice !

SUD à Teleperformance France

www.sudteleperformance.com

Délégué Syndical Central : **Issam BAOUAFI** Tel 06 84 93 63 69

Délégué Syndical Central Adjoint : **Gaylor DUVAL** Tel 06 10 17 59 18